

REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement pour une bonne entente !!!

FORFAIT ANNUEL / FORFAIT TRIMESTRIEL (pour les cavaliers mineurs)

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année ou d'un trimestre. En dehors du forfait, le tarif d'une séance occasionnelle est de 40€ TTC. Le forfait annuel comprend 17 séances d'une durée de 3h chacune tous les 15 jours, selon le jour et le créneau qui vous sont réservés lors de l'inscription, hors vacances scolaires.

Le règlement s'effectue en totalité au jour de l'inscription en chèque, espèces ou chèques vacances ANCV. Des facilités de paiement peuvent néanmoins vous être accordées sous condition de remettre toutes vos mensualités au jour de l'inscription en précisant les dates d'encaissement souhaitées.

HORAIRES D'OUVERTURE

Pour les propriétaires des chevaux en pension à la Jumenterie : l'établissement est ouvert tous les jours de 9h à 20h.

Pour les cavaliers du club et visiteurs : l'établissement est ouvert du mardi au dimanche de 10h à 20h sur rendez-vous uniquement.

La communication par sms au 06.20.95.56.21. est un moyen utile et pratique pour faire passer un message simple (absence, etc...). En cas de message téléphonique, n'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

ABSENCES

Les séances manquées ne sont pas remboursables.

Elles ne peuvent être rattrapées que lorsqu'elles ont été décommandées au minimum 24 h à l'avance par sms au 06.20.95.56.21 sous réserve de place disponible dans un autre cours et avec l'accord de Bérangère. Les séances non récupérées au cours du trimestre seront perdues.

AUTRES PRESTATIONS :

Les inscriptions aux animations, concours et stages sont fermes et non remboursables. Pour vous garantir la réservation de votre place et bénéficier d'un tarif préférentiel (tarif adhérent), nous vous demandons de régler la prestation au jour de votre inscription. **Tout règlement perçu le jour de la prestation ne pourra donner lieu à une réduction tarifaire.**

INFORMATIONS et COMMUNICATION

Toutes les activités, manifestations, services, stages sont affichés sur le tableau dans l'allée des poneys, sur la PAGE facebook du club www.facebook.com/lajumenterielelevis/ .

Les infos internes au club sont également transmises sur le GROUPE facebook [les cavaliers de la Jumenterie de Lévis](https://www.facebook.com/groups/331172467469828) auquel nous vous recommandons d'adhérer :

<https://www.facebook.com/groups/331172467469828>

De manière plus générale, vous retrouverez des infos sur nos activités et tarifs sur notre site internet : www.lajumenterielelevis.fr

Pensez à les consulter régulièrement !

LICENCE FFE /ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour pratiquer l'équitation lors de son inscription à la Jumenterie, tous les cavaliers doivent souscrire obligatoirement à la licence fédérale qui garantit :

- une assurance RC et individuelle accident le couvrant contre les risques liés à la pratique de l'équitation dans tous les centres équestres affiliés de France
- de passer des examens fédéraux
- de participer à une dynamique sportive et à toute manifestation équestre.

Pour toute participation à une compétition officielle, le cavalier doit être titulaire d'une licence compétition. La licence compétition CLUB est gratuite et son renouvellement peut être fait par le cavalier lui-même ou ses parents sur le site www.ffe.com en accédant à sa « Page cavalier » avec son numéro de licence et son code SIF.

Voir le protocole FFE pour + d'infos :

<https://www.ffe.com/toutsavoir/Cavaliers/licence-competition>

La licence n'est pas remboursable, les conditions d'assurance de la licence sont détaillées sur la licence ou disponibles sur www.ffe.com.

TENUE DU CAVALIER

La tenue du cavalier doit être correcte.

Pour la sécurité du cavalier, sont OBLIGATOIRES :

- les bottes ou boots et mini-chaps.
- un pantalon (pantalon d'équitation ou legging)

- un casque conforme à la norme NF EN 1384. Si besoin, des casques en prêt sont mis gracieusement à la disposition des cavaliers. Ils doivent être restitués à la fin de chaque séance dans le même état de propreté.
 - un gilet de protection pour tous les cavaliers sauf les bébés poney.
 - Des gants sont fortement conseillés pour se protéger les mains.
- Si besoin, des casques et gilets en prêt sont mis gracieusement à la disposition des cavaliers. Ils doivent être restitués à la fin de chaque séance dans le même état de propreté.

ATTENTION : Les baskets sont tolérées, Les sandales, les shorts et les casques de vélos sont interdits.

En hiver, il est conseillé de porter un collant en laine sous le pantalon. Les cavaliers peuvent conserver un bonnet en laine sous leur casque et porter des gants.

DEROULEMENT DES COURS COLLECTIFS

La préparation des chevaux et/ou poney et les soins font partie intégrante du cours et de la préparation aux Galops FFE. Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement équestre durant les 3 heures de présence sur le site pour le temps de préparation de l'équidé, la séance et le retour à l'écurie ou au pré.

Ils restent sous la responsabilité de leurs parents en dehors de ce créneau. Ceux-ci doivent donc les récupérer dès la fin de leur séance, car nous ne pouvons assurer la garde des enfants en dehors des cours.

En cas d'intempéries les cours ne sont pas annulés mais une activité abritée « autour du cheval et du poney » est prévue (théorie, soins, connaissances équestres pour la préparation aux examens fédéraux ou jeux d'éveil et de créativité pour les BB PONEYS.)

MATERIEL ET INSTALLATIONS

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté du matériel et des installations et de laisser le harnachement mis à leur disposition ***propre, rangé à sa place et en bon état*** après la séance (nettoyage du mors et des protections d'obstacle, rangement systématique du matériel de pansage et des cravaches). ***Les aires de pansage et la douche doivent être balayées après utilisation et les crottins ramassés.***

Après les leçons et à la demande de l'enseignant, les élèves doivent participer au rangement du matériel pédagogique utilisé dans la carrière (jeux, cônes, obstacles, etc...)

PRINCIPALES CONSIGNES DE SECURITE

- Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte du club autant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.
- Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo etc..) n'encombre les allées empruntées par les chevaux.

- Pour des raisons de sécurité, les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte du club.
- Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures. La Jumenterie de Lévis décline également toute responsabilité en cas de vol commis dans l'établissement.
- Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux (courir et crier dans les écuries ou à proximité des aires d'entraînement) n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.
- Il est interdit de pénétrer dans les boxes sans l'autorisation d'un responsable de l'établissement.
- Les hangars destinés au stockage des litières, du fourrage ou du matériel ainsi que les locaux techniques sont strictement interdits au public.

La pratique de l'équitation implique la compréhension des règles de courtoisie, du respect d'autrui et des animaux, ainsi que des valeurs sportives que nous souhaitons représenter. Être client de la Jumenterie de Lévis signifie l'acceptation du présent règlement et des conditions générales de vente. Tout manquement à ce règlement peut induire l'exclusion de l'établissement sans que cela donne lieu à un quelconque remboursement.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une belle année au sein de notre établissement.

Cécile et Bérangère